



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des langues officielles

---

LANG • NUMÉRO 027 • 2<sup>e</sup> SESSION • 41<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 29 mai 2014**

**Président**

**L'honorable Michael Chong**



## Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 29 mai 2014

•(0845)

[Français]

**Le président (L'hon. Michael Chong (Wellington—Halton Hills, PCC)):** Bienvenue à la 27<sup>e</sup> séance du Comité permanent des langues officielles, en ce jeudi 29 mai 2014.

Conformément au paragraphe 108 du Règlement, nous sommes ici pour étudier la situation économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Nous recevons aujourd'hui des représentants de quatre groupes. Nous allons commencer par M. Antunes, du Conference Board du Canada.

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

**Le président:** M. Godin invoque le Règlement.

[Français]

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Merci, monsieur le président.

J'ai une motion à présenter au comité. La voici:

Que le comité des langues officielles invite le ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada avant le 19 juin 2014 afin qu'il puisse expliquer au comité les raisons pour lesquelles son ministère a décidé de ne pas financer le projet « Développer des pratiques innovantes en ACE pour la main-d'oeuvre qui vit en contexte linguistique minoritaire » développé par le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC).

**Le président:** Merci, monsieur Godin. C'est un avis de motion, n'est-ce pas?

**M. Yvon Godin:** Oui.

**Le président:** Merci beaucoup.

Monsieur Antunes, vous avez la parole.

**M. Pedro Antunes (économiste en chef adjoint et directeur général, Conference Board du Canada):** Monsieur le président, membres du comité, merci.

Je suis heureux d'être parmi vous aujourd'hui pour vous parler rapidement de deux études que nous avons réalisées récemment sur le thème dont il est question aujourd'hui. Une des études, qui a été complétée en 2012, si je me souviens bien, traite de l'espace économique de la francophonie au Canada. Je vais donc vous parler un peu des résultats de cette étude. La deuxième étude, qui a été complétée en 2013, traite plus particulièrement des communautés francophones et acadiennes à l'extérieur du Québec, autrement dit en terrain minoritaire.

Même si elles ont été réalisées assez récemment, les deux études se basent sur les données du Recensement de 2006. Il y aurait donc encore du travail à faire si on voulait mettre à jour ces résultats, mais ils nous amènent à tirer quelques conclusions importantes.

Tout d'abord, la population francophone au Canada, c'est-à-dire les gens dont la langue maternelle est le français, est de 6,9 millions, soit à peu près 22 % de la population totale. Au Québec, il y a 5,9 millions de francophones, ce qui représente 80 % de la population. Il y a tout de même près de 1 952 000 personnes à l'extérieur du Québec dont la langue maternelle est le français. Les deux groupes les plus nombreux sont en Ontario, où l'on compte 500 000 francophones, et au Nouveau-Brunswick, où il y en a 233 000.

On a constaté que l'apport économique de la communauté francophone était quand même très important. Les salaires moyens dans les communautés francophones sont plus élevés que ceux de la moyenne de leur région. Les taux de chômage, en général, sont plus bas que la moyenne, dans chacune des régions. Il y a quelques exceptions à cela.

Globalement, l'espace francophone économique représente directement à peu près 19,5 % du PIB, du revenu national. Je rappelle que ces chiffres datent de 2006. C'est un peu moins que le poids démographique, puisque les francophones constituent 22 % de la population nationale. L'explication réside dans le fait que le salaire moyen est plus faible au Québec qu'au Canada. Puisqu'il y a plus de francophones au Québec, il y a une faiblesse sur ce plan. Cependant, région par région, l'apport francophone a tendance à être plus important que celui du reste de la population.

La contribution au PIB global représente à peu près 252 milliards de dollars. L'important est que l'apport économique de l'espace francophone aille au-delà de cette communauté. Avec l'aide de Statistique Canada, on a utilisé la chaîne d'approvisionnement. Ce n'est pas conventionnel, mais on voulait savoir quel serait l'apport économique au-delà de l'espace francophone. On a trouvé un multiplicateur qui était assez important. L'espace économique francophone apporte un montant supplémentaire de 130 milliards de dollars en activités additionnelles au-delà de l'espace francophone.

Parlons rapidement des défis.

On voit que la population francophone est assez vieille, comparativement à la moyenne nationale. On le savait déjà pour le Québec. Tout de même, une certaine partie de la population du Québec a moins de 25 ans. Les moins de 25 ans représentent à peu près 30 % de la population totale. Cela veut dire que 30 % de la population est encore jeune, même si on sait que le Québec est une province vieillissante. C'est tout de même beaucoup mieux que dans l'espace francophone à l'extérieur du Québec. Regardons la jeunesse à l'extérieur du Québec. L'Ontario a la démographie la plus jeune, alors que 22 % de la population francophone a moins de 24 ans. Au Nouveau-Brunswick, ce taux est de 25 %. Pour ce qui est des autres communautés, elles sont très vieillissantes, si on veut.

Cela explique un peu aussi pourquoi la croissance de la population francophone en dehors du Québec a été si faible. En fait, selon le Recensement de 2001 et celui de 2006, la population francophone à l'extérieur du Québec est restée essentiellement stable, sans croissance. La part de la population francophone en dehors du Québec a chuté de 4,2 % à 4 % de la population totale. Il ne faut pas oublier que la grande majorité des francophones se trouvent au Québec. En tout, les francophones représentent 22 % de la population totale.

• (0850)

La deuxième étude que nous vous avons présentée ne porte pas nécessairement sur la population en général, mais sur les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire, hors Québec. Là aussi, il y a un déclin assez important.

L'ensemble de la population canadienne a connu une croissance d'environ 5,4 % entre le Recensement de 2001 et celui de 2006. Il importe d'observer non seulement la population francophone totale, mais aussi l'influence des communautés principalement francophones. La croissance de la population totale a été de seulement 1,7 % dans les 75 communautés étudiées.

La croissance de l'emploi est également moins forte dans ces communautés situées dans le reste du Canada. Entre ces deux recensements, on note une croissance générale de 9 % en matière d'emploi. Or ce pourcentage n'était que de 6 % pour les communautés francophones et acadiennes. C'est donc un déclin relatif.

Au Conference Board, de même que sur un plan personnel, nous reconnaissons l'importance du français. Sa contribution économique dépasse les frontières de l'espace francophone. Le français contribue aussi à notre identité culturelle et nationale.

Nous croyons qu'il serait important de faire des efforts pour stabiliser, surtout à l'extérieur du Québec, l'influence de ces communautés francophones et de la population francophone.

Merci.

**Le président:** Merci.

Nous allons maintenant passer à Mme Hébert, du Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

**Mme Anne Hébert (directrice générale, Conseil économique du Nouveau-Brunswick):** Bonjour.

Je remercie beaucoup le comité d'avoir invité notre conseil à présenter de l'information sur notre province et notre communauté.

Le Conseil économique du Nouveau-Brunswick est le porte-parole de la communauté d'affaires francophone du Nouveau-Brunswick. Nous avons près de 1 000 membres de toutes les régions, de tous les secteurs et de toutes les tailles. Nous défendons les intérêts des entreprises francophones du Nouveau-Brunswick en tenant compte de leurs particularités et des défis auxquels elles font face. La raison pour laquelle la communauté d'affaires francophone a besoin de son propre porte-parole est justement le sujet d'étude de votre comité: elle a ses particularités, et les défis auxquels elle fait face lui sont propres, et nous sommes là pour les rappeler aux différentes instances du gouvernement.

Nous chapeautons aussi le RDEE Nouveau-Brunswick.

Les entreprises francophones au Nouveau-Brunswick sont en place depuis de deux à trois générations. Au Nouveau-Brunswick, si une entreprise francophone a survécu pendant trois générations, il s'agit d'une vieille entreprise. Cela veut dire que nous n'avons pas de dynastie. Nous n'avons pas d'entreprises équivalentes aux McCain

ou Irving de la communauté anglophone qui peuvent redonner à la communauté par l'intermédiaire d'institutions qui soutiennent l'entrepreneuriat et le leadership des jeunes.

Nos entrepreneurs francophones oeuvrent surtout dans les économies traditionnelles. Avant d'être entrepreneurs, nous occupions des emplois dans des entreprises appartenant à des intérêts anglophones, si nous étions assez chanceux pour avoir un emploi. Nos entrepreneurs ont plutôt oeuvré dans des secteurs comme la pêche, l'agriculture et la forêt. Aujourd'hui, notre portée est plus large, mais il reste que c'est dans ces secteurs que nous avons commencé, et une grosse partie de notre population y oeuvre toujours.

Ces entreprises sont appelées à changer en raison de l'économie du savoir et de la mondialisation. Aujourd'hui, toutes les choses sont faites différemment. Cela requiert un changement plus grand pour ceux qui sont dans des économies traditionnelles, étant donné que celles-ci exigeaient moins d'éducation. Aujourd'hui, les gens doivent être aussi instruits que ceux oeuvrant dans les secteurs plus technologiques, si je puis dire.

Nos institutions sont relativement jeunes, par comparaison à l'Université du Nouveau-Brunswick, par exemple, qui est la plus vieille université en Amérique du Nord. En revanche, l'université francophone, soit l'Université de Moncton, dans sa forme actuelle, n'a que 50 ans. Cela a eu des conséquences. Mes parents ont étudié avec des livres en anglais. Jusqu'à il n'y a pas si longtemps, l'éducation supérieure était vue comme étant réservée à l'élite. Elle n'était pas accessible à toute la population francophone.

Notre pouvoir politique et notre pouvoir financier sont assez jeunes. Au Nouveau-Brunswick, nous avons la chance d'avoir une population francophone concentrée, ce qui nous permet d'avoir des élus francophones. Par contre, jusqu'à il y a une vingtaine d'années, ces élus fonctionnaient dans un monde d'anglophones. Si je peux faire une comparaison, c'était comme si une femme perçait le *old boys' club*: même si nous avons nos élus, les postes ou les ministères les plus influents et qui avaient le pouvoir de dépenser étaient toujours sous le contrôle des anglophones. Depuis 20 ans, nous voyons beaucoup plus de ministres francophones responsables de portefeuilles comme celui des finances, celui du développement économique ou celui des transports. Il y a 20 ans, c'était plutôt rare. Les ministères dirigés par des francophones étaient plutôt à vocation sociale qu'à vocation économique. Bref, les politiques étaient mises en place plutôt par des anglophones qui ne connaissaient pas nécessairement nos réalités.

La communauté francophone est située en grande partie dans des régions rurales. Au Nouveau-Brunswick, la majorité de la population francophone vit en région rurale, alors que la majorité de la population anglophone vit en région urbaine. Cela pose des défis à nos entreprises et à notre population, car il y a moins d'infrastructures. Internet à haute vitesse, par exemple, est arrivé en dernier lieu dans le nord de la province, où habite la majorité des francophones. Le gaz naturel n'y est toujours pas accessible. Les routes à accès limité sont beaucoup moins efficaces dans le nord de la province que dans le sud. L'accès à la main-d'oeuvre et aux services est plus difficile. Les services d'experts sont plus limités dans le nord de la province. Nos entreprises doivent faire face à ces défis supplémentaires, ce qui se traduit par des coûts additionnels et un certain retard par rapport aux entreprises des grands centres.

•(0855)

La scolarité des francophones en région rurale est située à un niveau plus bas que la scolarité des francophones dans les grands centres urbains. Par ailleurs, 20 % des francophones de 15 ans ou plus n'ont aucun diplôme, alors que ce taux est de 16 % chez les anglophones.

En ce qui a trait à l'alphabétisme, l'écart est encore plus important: 70 % des francophones n'atteignent pas le niveau 3 en littératie, ce qui correspond au niveau nécessaire pour suivre une formation postsecondaire, que ce soit dans un collège ou à l'université, alors que c'est le cas de 51 % des anglophones.

L'exode est plus marqué dans les régions rurales. Il faut bien comprendre que l'exode n'est pas plus important aujourd'hui qu'il ne l'était il y a 50 ou 100 ans. Il n'est pas non plus nécessairement plus important que dans les régions urbaines. Par contre, les régions urbaines réussissent à attirer des gens, alors que nos régions rurales attirent moins de gens. Par conséquent, la population diminue. Étant donné que plus de francophones vivent dans les régions rurales, ce défi touche plus notre population que la population anglophone.

Parlons de la scolarité dans les régions urbaines du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire Moncton, Fredericton et Saint John. Moncton est la ville où il y a le plus de francophones. Nos taux de diplomation sont supérieurs à ceux des anglophones. En région urbaine, nous réussissons quand même très bien.

Il en va de même en ce qui a trait aux revenus. Dans les régions urbaines, les revenus des francophones sont plus élevés que ceux des anglophones. Par contre, étant donné que la majorité de notre population vit dans des régions rurales, lorsqu'on fait la moyenne provinciale, nos salaires sont moins élevés, tout comme notre niveau d'éducation. J'aimerais vous donner un aperçu de cette réalité. Les francophones à Fredericton gagnent en moyenne 8 000 \$ de plus que les anglophones, mais étant donné le petit nombre de francophones qui vivent dans des régions urbaines, l'effet n'est pas ressenti à l'échelle provinciale.

Cela crée des inégalités en ce qui a trait au développement des communautés francophones. Souvent, les programmes qui sont bâtis de façon équivalente partout au pays et même partout dans la province ne sont pas suffisants ou ne permettent pas de répondre aux vrais défis auxquels est confrontée la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. Nous avons des défis propres à nous. Il faut donc que les programmes soient flexibles et tiennent compte de ces défis et de ces particularités.

Le RDEE Nouveau-Brunswick est un exemple. Les mesures qu'il met en place tiennent compte des besoins de la communauté. Elles sont établies en fonction de ces besoins. Il faut s'assurer qu'il y a de la flexibilité et des mesures positives. Cela veut dire qu'un programme peut exister pour la communauté francophone minoritaire même s'il n'existe pas pour la communauté anglophone.

Je vous remercie.

•(0900)

**Le président:** Merci.

Nous passons maintenant à M. Chiasson, de MC Consultants enr.

**M. Maurice Chiasson (consultant, MC Consultants enr.):** Tout d'abord, je vous remercie de m'avoir invité à partager mes observations avec votre comité.

Tout comme Anne, je suis originaire du Nouveau-Brunswick. J'ai grandi dans une communauté de langue officielle en situation minoritaire. J'avais cependant l'impression parfois que c'était

davantage une communauté de langue officielle en situation majoritaire, puisque j'ai vécu dans le Nord-Est du Nouveau-Brunswick, où la population francophone était importante.

Cela étant dit, au cours des 20 dernières années, j'ai travaillé auprès des communautés un peu partout au Canada.

Vous avez entre les mains le texte que j'ai préparé. Pour commencer, je vais vous le lire en commentant certaines parties de ce texte. Grosso modo, je tiens à toucher à trois thèmes: la francophonie plurielle, la culture entrepreneuriale et les compétences de la main-d'oeuvre. Au cours des dernières années, j'ai constaté qu'il faudrait se pencher de plus en plus sur ces trois thèmes pour permettre à nos communautés de langue officielle en milieu minoritaire de se développer et de prospérer.

Parlons tout d'abord de francophonie plurielle.

À la base, la francophonie minoritaire au pays se compose d'environ 1 million de personnes dont la langue maternelle est le français. Toutefois, nous estimons que cet espace francophone ne se limite pas aux personnes dont la langue maternelle est le français; il doit également inclure les autres usagers du français. En effet, selon les données du Recensement de 2011, plus de 1,6 million d'anglophones ou d'allophones peuvent converser en français. Grosso modo, quand on parle d'une diaspora francophone en milieu minoritaire au Canada à l'extérieur du Québec, on n'inclut pas seulement les millions de francophones qui parlent français, mais également ces 1,6 million de personnes qui peuvent converser en français.

Ces autres usagers du français ou francophiles sont issus de l'immigration. Ils proviennent notamment de l'Europe ou de l'Afrique. Leur première langue officielle parlée est le français, mais leur langue maternelle est autre que le français. Ces personnes peuvent également avoir appris le français ou avoir amélioré leurs capacités linguistiques en français dans le contexte de couples interlinguistiques, communément appelés exogames. D'ailleurs, nous pouvons constater que dans certaines régions du pays, près de 70 % des couples vivant en milieu minoritaire sont exogames. Cela influe sur le développement et sur le maintien de la langue française dans nos communautés. Nous estimons néanmoins que l'influence des écoles d'immersion partout au pays a été le principal facteur d'élargissement de cet espace francophone au cours des années.

Bref, comme je l'ai mentionné, si l'on inclut les autres usagers du français, on peut estimer que l'espace francophone en milieu minoritaire est occupé aujourd'hui par 2,6 millions de personnes.

Cette évolution démographique fait en sorte que la culture francophone au sein du milieu minoritaire est vouée à changer. Néanmoins, la langue française constitue, selon nous, la composante identitaire première. Afin d'en assurer la pérennité en milieu minoritaire, nous soutenons que cette langue doit être véhiculée dans un environnement plus large, et non pas uniquement à l'école et à la maison. La langue française doit être utilisée dans un espace intégrant les autres usagers du français, soit ces anglophones parlant le français ou ces nouveaux arrivants francophones, avec leur histoire et leurs traits culturels respectifs. La plupart d'entre eux désirent enrichir l'espace francophone au pays et y contribuer. Nous devons les accueillir.

Je vous avoue avoir vécu des expériences particulières dans certains milieux, notamment en Atlantique. Je pense à l'Île-du-Prince-Édouard, entre autres. Je sentais que tenter de faire travailler ensemble les francophones de langue maternelle et les francophiles constituait parfois un défi. Ce n'est pas que les francophones soient réfractaires, mais ils ont un peu de difficulté, peut-être à cause de leur histoire, à s'ouvrir à cette nouvelle francophonie. C'est ce que j'ai remarqué. Toutefois, comme le témoin précédent le mentionnait, notre population francophone en milieu minoritaire est vieillissante et il nous faut nous ouvrir à cette francophonie nouvelle.

Je pense à l'Île-du-Prince-Édouard. Selon les données du Recensement de 2011, il y a 5 600 personnes dont la langue maternelle est le français. Cependant, il y aurait plus de 11 500 francophiles, c'est-à-dire des anglophones ou des allophones qui ont répondu, lors du dernier recensement, qu'ils pouvaient converser en français. Nous voyons que l'espace francophone de l'île passe de 5 600 personnes dont la langue maternelle est le français à plus de 17 000 francophiles usagers du français.

Nous retrouvons également ce cas de figure dans les autres provinces et territoires. Je pense à l'Ontario, par exemple, qui compte plus de 561 000 personnes dont la langue maternelle est le français. Cependant, plus de 850 000 Ontariens ont répondu, lors du dernier recensement, qu'ils pouvaient converser en français. L'espace francophone peut donc être évalué à 1,4 million de personnes qui s'expriment en français en Ontario.

Le dernier exemple est celui de Terre-Neuve-et-Labrador. Les statistiques démontrent une augmentation, entre 2006 et 2011, du nombre de personnes dont la langue maternelle est le français. Le boum économique de la province y est probablement pour quelque chose. Nous sommes passés d'environ 2 200 ou 2 300 personnes dont la langue maternelle est le français à 3 000. Toutefois, selon Statistique Canada, il y aurait plus de 23 000 usagers du français à Terre-Neuve-et-Labrador.

Vous voyez donc que lorsque nous parlons de francophonie plurielle, nous ne comptons pas seulement les personnes dont la langue maternelle est le français, mais aussi les autres citoyens qui peuvent parler français. Qu'on le veuille ou non, tout cela a des répercussions économiques.

● (0905)

D'ailleurs, d'un point de vue économique, ces autres usagers du français sont essentiels pour assurer la relève entrepreneuriale et la force de travail. Ils peuvent également établir des ponts entre divers marchés au Canada et à l'étranger. En raison de leurs origines, nous croyons que ces autres usagers du français ont la capacité de tisser des liens avec de multiples marchés, sans se limiter à ceux de la francophonie nationale et de la Francophonie internationale.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons que l'action gouvernementale en milieu minoritaire doit favoriser l'intégration de ces autres usagers du français.

C'était le premier point que je voulais aborder avec vous. À la fin de ma présentation, je vais vous soumettre trois recommandations, dont une qui porte sur ce point.

Je veux maintenant parler de la culture entrepreneuriale.

Je suis en affaires depuis plus d'une vingtaine d'années. J'ai été pendant une dizaine d'années un employé du RDEE Canada, mais parallèlement, j'avais toujours mes entreprises. J'ai noté certaines choses, entre autres dans ma famille. Quelques-uns de mes cousins ou oncles étaient en affaires. Au fil des ans, je me suis rendu compte qu'ils étaient de moins en moins nombreux à vouloir démarrer une

entreprise. Je crois que l'entrepreneuriat est nécessaire au développement d'une communauté, qu'elle soit anglophone ou francophone.

Je suis tombé sur un rapport de la Banque de développement du Canada paru en 2012 qui révélait une baisse progressive du rendement entrepreneurial chez les Canadiens. Bref, le taux d'entrepreneuriat stagne ou décroît au pays depuis 2005. Les communautés francophones en milieu minoritaire n'échappent pas à cette tendance. Cette stagnation et, surtout, le fait que les Canadiens soient moins intéressés à se lancer en affaires me paraissent un peu inquiétants.

En conséquence, il nous semble essentiel que des efforts additionnels soient déployés au cours des prochaines années afin de donner le goût aux jeunes, et aux moins jeunes, de se lancer en affaires. Les entrepreneurs baby-boomers prennent progressivement leur retraite, laissant derrière eux des entreprises qui ferment leurs portes, faute de relève. Cette situation fragilise certaines communautés. Dans l'Ouest et dans l'Est du Canada, j'ai vu des cas d'entreprises qui n'avaient pas de relève. Si elles étaient reprises, c'était par des anglophones ou des gens issus de l'immigration. Sinon, elles fermaient simplement leurs portes. Cette situation a un effet important sur nos communautés. C'est une réalité qui mérite d'être prise en considération.

De plus, nous croyons que le modèle d'entreprise basé sur le travail indépendant ou autonome doit être valorisé et appuyé. Que l'on soit à Gravelbourg, en Saskatchewan, à Pointe-de-l'Église, en Nouvelle-Écosse, à Casselman, dans l'Est de l'Ontario, ou à Iqaluit, au Nunavut, les technologies nous donnent accès à des marchés et à des clients potentiels partout dans le monde. Ce modèle d'affaires permet une flexibilité des horaires et une conciliation travail-famille de plus en plus recherchées. Il faut maintenir l'enthousiasme pour l'aventure entrepreneuriale, s'y plonger et poursuivre les efforts.

À un moment donné, je suis tombé sur des statistiques intéressantes concernant le Québec. Selon ces dernières, 500 000 Québécois sont des travailleurs autonomes, indépendants. J'en suis un, et je vous avoue qu'à mon avis, il serait important que le gouvernement appuie cette forme d'entrepreneuriat.

Par ailleurs, les organisations présentes en milieu minoritaire jouent un rôle majeur dans le développement de nos communautés. Qu'elles oeuvrent dans le domaine de la culture, de l'éducation, de la santé ou du développement économique, elles ont toutes, dans leurs champs d'intervention respectifs, un effet sur l'économie du milieu. Le domaine de la culture fait connaître nos talents et notre spécificité culturelle, enrichissant ainsi notre secteur touristique. Les intervenants en éducation forment les travailleurs de demain. Une main-d'oeuvre qui connaît la santé et le bien-être répond plus adéquatement aux besoins du marché du travail.

Dans cet esprit, nous croyons qu'il faut appuyer davantage la créativité des chefs de file communautaires en leur donnant des outils pour qu'ils puissent non seulement diversifier les sources de financement de leurs organisations respectives, mais également optimiser l'influence de celles-ci dans le milieu. Au même titre que celle des entrepreneurs privés, la contribution de ces chefs de file communautaires est essentielle au développement économique de nos communautés.

Les compétences de la main-d'oeuvre sont le troisième point que je veux aborder avec vous.

Le défi que constitue la pénurie de main-d'oeuvre au pays ne se résume pas uniquement à un manque physique d'employés. C'est aussi qu'en raison de lacunes importantes en matière de compétences essentielles, une certaine partie de la population ne peut pas accéder au marché du travail. Par le fait même, elle ne peut pas répondre aux besoins des employeurs.

Emploi et Développement social Canada a déterminé qu'un travailleur devait posséder neuf compétences essentielles afin d'intégrer le marché du travail et d'y contribuer adéquatement. Ces compétences, qui constituent le savoir et qui sont à la base de l'apprentissage de toutes les autres compétences, comprennent la lecture, la rédaction, l'utilisation de documents, et ainsi de suite.

À ces compétences essentielles doivent s'ajouter des compétences génériques, soit le savoir-être, et des compétences spécialisées ou techniques, c'est-à-dire le savoir-faire. Un employé devrait posséder une vingtaine de compétences génériques. Dans une offre d'emploi, on désigne souvent celles-ci par les termes « qualités personnelles recherchées » ou « autres aptitudes professionnelles requises ». Quant aux compétences spécialisées ou techniques, elles sont multiples et varient en fonction de l'emploi.

● (0910)

Par ailleurs, la façon dont les jeunes conçoivent le marché du travail et leurs attentes envers les employeurs font aussi évoluer l'organisation du travail. Selon nous, une certaine catégorie d'employeurs a besoin d'appui pour apprivoiser les nouvelles pratiques et façons de faire sur le marché du travail, et pour s'y adapter. Qu'il s'agisse de flexibilité des horaires ou de valorisation de la main-d'oeuvre, cette adaptation est d'autant plus nécessaire dans un contexte de pénurie de main-d'oeuvre. Je trouve cet aspect très important. À l'heure actuelle, il y a en effet sur le marché du travail des gens dont la conception du travail n'est pas la même que celle des générations plus âgées. Il y a un effort particulier à faire en ce sens, c'est-à-dire offrir du soutien aux entrepreneurs pour que l'intégration de cette masse de jeunes travailleurs sur le marché du travail se passe bien.

Je termine en vous disant que mes trois recommandations se trouvent dans le document. En résumé, elles parlent d'une ouverture vers la francophonie plurielle, de la culture entrepreneuriale et, concernant les compétences de la main-d'oeuvre, de la nécessité d'aider davantage les employeurs, entre autres à intégrer les employés dans leur entreprise.

**Le président:** Merci, monsieur Chiasson.

Vous pourrez parler de vos trois recommandations aux membres du comité pendant l'heure qui sera allouée aux questions et commentaires.

**M. Maurice Chiasson:** Très bien, merci.

**Le président:** Nous passons maintenant à M. Allain, du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba.

**M. Louis Allain (directeur général, Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Pour vous rassurer, je vous annonce qu'aujourd'hui, il fera 28 degrés au Manitoba. C'est +28 et non -28.

J'avais préparé un texte, mais étant donné le temps limité qui m'est alloué, je vais y aller librement pour vous expliquer la situation au Manitoba, dans l'Ouest canadien.

Premièrement, je vais faire un peu l'historique du Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba, le CDEM.

Notre organisme fait partie de la grande famille de RDEE Canada. Depuis 1996, il oeuvre au sein des municipalités bilingues. Pour bien comprendre le concept des municipalités bilingues, il faut savoir que notre territoire a été assez bien balisé dans l'ensemble des régions où on retrouve les populations francophones au Manitoba. Heureusement pour nous, géographiquement, notre population est assez concentrée, avec une masse critique qui est quand même à proximité de la ville de Winnipeg. Personnellement, je viens de St-Laurent, une petite communauté métisse francophone située près du lac Manitoba, qui a été inondée en 2011. D'ailleurs, elle attend toujours le retour de son exposition qui est au Smithsonian, à Washington. Cela fait deux ans qu'ils retardent le retour de cette exposition et c'est la plus populaire du musée qu'a construit M. Cardinal.

Au-delà des enjeux économiques, il y a toute la question de la viabilité économique et de la vitalité de nos communautés et de nos CLOSM. Je vais tenir compte de cela dans ma présentation parce que, parfois, dans un contexte de prospérité, cela a un impact et peut créer des surprises sur le plan du développement.

Je compare souvent le CDEM à une entité comme les Franciscains. Nous sommes là pour servir et pour aider. Nous comptons sur l'appui de 14 corporations de développement économique, ou CDC, qui oeuvrent au sein de 17 municipalités bilingues. Pour ceux qui connaissent assez bien le Manitoba, il y a la rivière Rouge, qui part des États-Unis et qui se rend au lac Winnipeg. Dans ce corridor, on retrouve 30 % de la population francophone. À Winnipeg, on retrouve 50 % de la population francophone. Elle n'est pas toute regroupée à St-Norbert, à St-Vital et à Saint-Boniface. Elle se retrouve aussi de l'autre côté de la rivière.

Il y a aussi les régions un peu plus éloignées, dont St-Georges et Powerview-Pine Falls. Ce dernier endroit est une région ressource qui a perdu son moulin à papier il y a une dizaine d'années et qui est fragile sur le plan de son développement économique. À St-Laurent, qui est une communauté métisse assez unique, comme j'y ai fait référence tout à l'heure, les gens vivent dans un climat assez idéal. C'est une région de villégiature où il y a de la pêche sur le lac, de l'agriculture et un abattoir. St-Lazare, qui est près de la frontière de la Saskatchewan, bénéficie de la présence de Rocanville, où il y a une grosse mine de potasse, et une économie en effervescence dans la zone pétrolière de Bakken. Sur le plan de la croissance, cela ressemble beaucoup aux régions ressources de la Saskatchewan et de l'Alberta. C'est le phénomène du boom et du plein emploi.

Au-delà de la géographie et des CDC qui oeuvrent au sein de ces communautés, il faut se rappeler que sur le plan du développement durable et de la croissance, qui est le sujet de votre étude, le modèle du CDEM est assez intéressant. Il a même été utilisé en Afrique lors d'un projet qui s'est tenu sur une période de cinq ans avec le Mali et le Burkina Faso. Ces pays ont calqué, ni plus ni moins, le modèle du CDEM. Il y a une CADEL au Mali et une CDEL au Burkina Faso, de même que des CDC. Là-bas, ce sont des cellules d'appui au développement économique dans chacune des communes. Tout cela a commencé par un projet transfrontalier.

Non seulement notre modèle a-t-il donné naissance à un RDEE, mais il est également devenu un modèle à l'échelle internationale. L'une des grandes forces de ce modèle, c'est que les CDC sont en mesure d'accumuler des actifs. Ceux-ci retournent évidemment aux populations, tout en n'étant pas en concurrence avec le secteur privé et en se souciant du milieu. C'est là la force de ce modèle.

●(0915)

Présentement, le CDEM est abrité par la corporation Entreprises Riel, qui est propriétaire de plusieurs projets immobiliers. Elle a un très beau programme touristique pour la ville de Winnipeg et de nombreux programmes pour ses collectivités.

La même chose est vraie dans le monde rural. Je viens de Saint-Laurent, la communauté qui avait probablement le moins de moyens. On y retrouve une corporation qui est propriétaire d'un centre de santé qui a récemment brûlé son hypothèque, c'est-à-dire qu'elle a célébré un actif qui dépasse le million de dollars. C'est également vrai pour plusieurs autres communautés qui, dans certains cas, ont plusieurs millions de dollars d'actifs. C'est important à considérer, si on parle de développement durable et de pouvoir assurer notre croissance à long terme.

Je vais vous présenter l'analyse de la situation à partir de trois réalités. L'une est urbaine, l'autre est plus périurbaine et la dernière est rurale. C'est ce qui se dégage de plus en plus au Manitoba. On fait face un peu au même phénomène qu'on retrouve à l'échelle mondiale, soit une urbanisation massive qui a beaucoup d'impacts sur sa zone périurbaine. Évidemment, cela laisse au monde rural très peu d'avenues pour son développement, à moins qu'il puisse se prendre en main. C'est pourquoi, plus tard, je vous parlerai un peu des structures qu'on a mises en place pour assurer la viabilité et la vitalité de ces communautés.

Du côté urbain, on a une forte croissance. Winnipeg, c'est un peu comme Regina et Saskatoon. Évidemment, on y retrouve des projets très structurants, comme CentrePort. La situation est phénoménale. Vous savez qu'en 2013, on a eu en moyenne 5,3 % de taux de chômage, ce qui vaut à Winnipeg la troisième place au Canada. C'est signe que pour l'emploi, on est quand même dans une conjoncture très favorable dans ce milieu. Comme j'ai dit tout à l'heure, il y a certaines régions où c'est le plein emploi. Alors, à cet égard, les défis sont différents.

Dans la zone périurbaine, on retrouve beaucoup de nos collectivités francophones. On vit, là aussi, une boom démographique avec des augmentations de population très importantes, bien que le fait français soit un peu en péril. Proportionnellement, les francophones deviennent de plus en plus minoritaires. Dans certaines circonstances, ils peuvent représenter une proportion de 10 % à 15 % de la municipalité.

En somme, cela requiert beaucoup de vigilance de notre part pour maintenir les acquis. Là encore, c'est toujours grâce à cette structure qui fait un lien entre le développement économique et le territoire. Cette notion de territoire a été développée au Manitoba par le rapport Chartier. C'est quelque chose qu'on a emprunté aux Australiens. C'est le même concept que les pistes cyclables, c'est-à-dire des zones protégées pour nos collectivités.

Dans le monde rural, il y a un défi qu'il est important de constater. À défaut de pouvoir se prendre en main, les zones plus éloignées des deux premiers cercles que j'ai décrits tout à l'heure sont beaucoup plus vulnérables. Elles ont vraiment intérêt à pouvoir se prendre en main grâce à leurs corporations de développement économique, mais aussi grâce à l'ensemble des autres acteurs.

De plus en plus, au Manitoba, on essaie de travailler en synergie avec l'ensemble des organismes sur le terrain pour assurer un développement rural efficace et efficient. J'en parlerai davantage plus tard. Sur le plan des ressources matérielles et humaines, il y a encore de grands défis à relever. Plus on s'éloigne du centre, plus c'est difficile.

Vous vous demandez sans doute ce qui se passe avec les francophones qui n'ont pas la chance d'être inclus dans ce territoire. De plus en plus, nous essayons de nous assurer de pouvoir offrir des services à l'ensemble de ces populations, surtout en matière d'entrepreneuriat.

●(0920)

**Le président:** Merci, monsieur Allain. Vous disposiez de 10 minutes.

Nous allons maintenant passer à M. Godin pour la période des questions et des commentaires.

Nous avons seulement une heure pour discuter des témoignages que nous avons entendus.

**M. Louis Allain:** D'accord.

**Le président:** Monsieur Godin, vous avez la parole.

**M. Yvon Godin:** Merci, monsieur le Président.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à tous les témoins.

Monsieur Allain n'est pas avec nous dans cette pièce. On s'est quand même rencontrés récemment. C'est toujours un plaisir de vous reparler.

Le plaisir est le même pour vous, madame Hébert, ainsi que pour vous, monsieur Antunes et monsieur Chiasson.

Je vais m'adresser d'abord à Mme Hébert, du Conseil économique du Nouveau-Brunswick.

Dans votre présentation, vous avez parlé brièvement du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada. Pourriez-vous nous dire de quelle façon le RDEE vous appuie dans votre mission de développement de la communauté d'affaires francophone au Nouveau-Brunswick?

●(0925)

**Mme Anne Hébert:** Il y a un RDEE dans toutes les provinces du Canada, de même que dans les trois territoires. Il s'agit d'un programme fédéral, mais il est assez flexible, de sorte que chacun des coordonnateurs d'un RDEE peut décider, avec les acteurs sur le terrain, quels sont les besoins et mettre en place les programmes ou les activités qui fonctionnent pour la communauté.

Les communautés linguistiques minoritaires dans chacune des provinces canadiennes ont des défis qui leur sont propres. Par exemple, la province du Nouveau-Brunswick est officiellement bilingue. Le service en français aux entreprises est offert par le gouvernement de la province. Notre organisme n'a pas besoin de le faire.

À l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, ce n'est pas la même chose. Le gouvernement n'a pas l'obligation d'offrir des services en français aux entreprises. C'est le RDEE qui se charge en partie de ce travail.

Dans nos régions rurales, l'exode est un problème, comme je l'ai dit tout à l'heure. Nous avons notamment mis en place des initiatives qui nous permettent d'aller chercher des jeunes de chez nous qui travaillent dans d'autres provinces et de les mettre en contact avec des entreprises de leur région, au Nouveau-Brunswick. Cela leur permet de revenir dans leur province.

Nous avons lancé d'autres initiatives. Par exemple, nous avons fait venir des bateaux de croisière dans une région du Nord de la province. Ce n'est pas un entrepreneur d'une province qui lancerait des initiatives de ce genre.

**M. Yvon Godin:** Qu'est-ce que le gouvernement pourrait faire de plus pour aider les régions rurales?



Tout comme M. Chiasson, vous connaissez bien le Nouveau-Brunswick. Tout le monde ici sait ce qui s'y passe. Vous avez parlé des problèmes qui existent dans le Nord-Est de la province. Vous avez dit qu'il y avait jusqu'à 66 % d'analphabètes. Ce sont des gens qui ne peuvent même pas se rendre au niveau postsecondaire. C'est inquiétant.

Monsieur Antunes, vous dites que ce sont les francophones qui sont les mieux payés. Si je me souviens bien, vous avez mentionné le chiffre de 19,5 %.

**M. Pedro Antunes:** En fait, j'ai mentionné que dans presque toutes les provinces, l'apport économique de la francophonie, donc pour les gens dont la langue maternelle est le français, leurs salaires sont plus élevés que ceux la moyenne de la province. Cependant, il y a quelques exceptions, et le Nouveau-Brunswick en est une.

**M. Yvon Godin:** Il doit y en avoir parce que chez nous, dans le Nord du Nouveau-Brunswick, les gens travaillaient dans les secteurs de foresterie et de la pêche au salaire minimum. C'est honteux de dire cela, mais il y en a même qui ont dû payer pour obtenir un emploi. Ce que je dis là n'est pas beau, mais c'est la réalité sur le terrain.

Comme si ce n'était pas assez, le gouvernement a fait des compressions au régime d'assurance-emploi. Cela affecte des emplois saisonniers dans le secteur des pêches du Nord-Est du Nouveau-Brunswick. Nous n'avons pas choisi de vivre là. C'est là où nous sommes nés. C'est notre région, c'est notre communauté. À ceux qui aiment le homard, la morue et les pétoncles, je leur dis que ça vient de chez nous et que ça ne se pêche pas sous la glace. Il y a un manque de respect pour l'industrie saisonnière.

Madame Hébert, j'aimerais vous entendre à ce sujet. C'est comme si le gouvernement considérait que ce n'était pas grave d'avoir fait des compressions au programme d'assurance-emploi. Pourtant, ce n'est pas ce que les employeurs de chez nous disent. Ils commencent à avoir de la difficulté à recruter des employés, car les gens quittent la région. Notre taux de chômage est de plus de 16 % et on parle de faire venir des immigrants sur une base temporaire pour occuper les emplois. Je trouve ça curieux. On dirait qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas.

**Mme Anne Hébert:** Cela revient au fait que, la plupart du temps, les programmes fédéraux sont mis en place de façon latérale. C'est la même chose dans chaque province. Vous avez donné le parfait exemple à cet égard. Le régime d'assurance-emploi est une assurance dans le cas où quelqu'un perdrait son emploi. C'est complètement différent dans le cas des emplois saisonniers. Il faudrait un programme différent pour s'attaquer au problème du travail saisonnier. On a confié ce problème au régime d'assurance-emploi alors qu'on sait que ce n'est pas une question qui touche ce régime. La personne sait qu'à chaque saison, son emploi va prendre fin. Cela revient chaque année. C'est comme si nous faisions chaque année une réclamation à notre compagnie d'assurance-automobile. On aurait dû mettre sur pied un programme différent pour s'attaquer à ce problème. On s'est servi d'une autre programme, ce qui a entraîné des effets pervers.

Si le régime d'assurance-emploi n'avait pas existé, certaines entreprises auraient quand même exploité le homard, le crabe et la crevette.

• (0930)

**M. Yvon Godin:** Mais ce serait fait par des immigrants, des gens de l'extérieur du pays. C'est ce qui est en train d'arriver à Bouctouche.

N'est-ce pas vrai, madame Hébert? À Bouctouche, il y a des travailleurs étrangers, de même que sur l'île...

[Traduction]

**M. John Williamson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC):** Deer Island.

[Français]

**M. Yvon Godin:** Oui. C'est également le cas sur Deer Island. Ces gens font venir des immigrants étrangers et les font travailler. Ceux-ci passent deux mois sans travailler, mais ils sont logés et nourris. Ils ne sont pas payés. Est-ce que c'est ça l'économie et le travail saisonnier?

**Mme Anne Hébert:** En effet, il y avait d'autres options en matière d'emplois.

Dans le secteur des pêches, plusieurs entreprises du Sud de la province sont ouvertes toute l'année. Ces gens ont trouvé des façons de se diversifier de manière à pouvoir garder leurs employés plus longtemps. Or, parce que le programme de l'assurance-emploi a été utilisé pour garder les employés dans le Nord de la province et comme il n'y avait pas beaucoup d'autres options en matière de travail, l'entreprise n'a pas eu besoin de procéder à cette diversification. Le programme a donc eu un effet néfaste sur les entreprises de même que sur les travailleurs.

Je suis d'accord avec vous pour dire que le fait d'apporter rapidement des changements au programme a d'importantes répercussions. On l'a vu tout récemment. Les entreprises n'étaient pas prêtes à cela. Quand on a utilisé ce programme pendant des années pour soutenir une industrie saisonnière, on ne peut pas, du jour au lendemain, changer les règles du jeu. Ni les entreprises, ni les travailleurs ne peuvent s'adapter à ce genre de changements.

**Le président:** Merci, madame Hébert.

Monsieur Gourde, vous avez la parole.

**M. Jacques Gourde (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous ce matin.

Dans le cadre de notre étude, nous cherchons à déterminer quelles caractéristiques font que certaines communautés en situation minoritaire réussissent mieux que d'autres. Nous voudrions trouver une façon d'aider les communautés plus défavorisées à atteindre un certain niveau de vie.

Monsieur Antunes, vous nous avez dit qu'au Québec, on gagnait un salaire moins élevé. Parlez-vous du salaire brut ou du salaire net disponible? Le salaire net disponible est peut-être plus facile à comparer d'une province à l'autre, étant donné que les taux de taxation ne sont pas les mêmes.

**M. Pedro Antunes:** Dans ce cas-ci, je parlais des salaires bruts. Ils sont généralement plus élevés pour la francophonie dans chacune des provinces que ceux pour le reste de la province.

Le problème est que le Québec représente une partie importante de la francophonie. Les salaires sont, en moyenne, moins élevés au Québec qu'au niveau national, du moins si on les compare à ceux de l'Ontario et de certaines autres régions. Le poids économique total, à l'extérieur du Québec, est généralement plus important que l'apport de la population.

**M. Jacques Gourde:** Monsieur Chiasson, vous avez parlé de la culture entrepreneuriale et de la conception du travail, incluant la conciliation travail-famille et ainsi de suite.

Pouvez-vous nous donner plus de détails à ce sujet?

Dans ma région, celle de Chaudière-Appalaches, le phénomène de l'entrepreneuriat est vraiment très fort. Le centre, c'est la Beauce, et il y a une périphérie. C'est comme si nous avions inventé l'entrepreneuriat. Si ça n'existe pas ailleurs au Canada, venez nous voir, il y a des exemples à tous les coins de rue.

Parlez-moi donc de ce concept.

**M. Maurice Chiasson:** C'est intéressant que vous parliez de la Beauce. En effet, elle est reconnue pour sa vitalité entrepreneuriale. Par contre, encore là, j'ai observé que de moins en moins de jeunes étaient portés à se lancer en affaires.

Je vous ai parlé plus tôt des travailleurs autonomes. En fait, le travailleur autonome n'est pas un profil d'entrepreneur très valorisé par la société. Par contre, on commence à se rendre compte que de plus en plus de gens optent pour ce statut, que ce soit par dépit ou par choix.

Pour ce qui est des mesures gouvernementales, je pense qu'il faudrait valoriser davantage l'entrepreneuriat, et ce, non pas seulement pour les grandes entreprises comptant un nombre élevé d'employés. Le travailleur autonome travaille à partir de chez lui. On parle du fait que beaucoup de gens quittent le milieu rural pour diverses raisons et vont s'établir dans des centres urbains. Or si on favorisait la culture entrepreneuriale et, surtout, le statut de travailleur autonome, des jeunes ou des moins jeunes resteraient en milieu rural pour y travailler. Je travaille moi-même à partir de la maison depuis des années. Que je sois dans l'Ouest ou dans une région très reculée du Nord, je peux continuer à faire mon travail.

J'avais observé certains phénomènes, mais les études que j'ai lues de la BDC m'ont permis de constater que mes observations étaient fondées. Il y a vraiment une baisse de la culture et de l'enthousiasme face à l'idée de se lancer en affaires.

Encore une fois, il ne s'agit pas uniquement de valoriser la culture entrepreneuriale, mais aussi de valoriser des formules qui permettent aux gens d'exploiter une entreprise aussi bien dans un centre urbain que dans un milieu rural.

• (0935)

**M. Jacques Gourde:** Dans la région, des entrepreneurs qui ont beaucoup d'expérience et qui ont réussi offrent à la communauté un service de mentorat. Un entrepreneur, par exemple, appuiera une dizaine de jeunes entreprises au cours des trois premières années de leurs opérations en offrant des conseils et un suivi. Il transmettra son expérience pour leur éviter probablement des problèmes. Il augmentera ainsi le taux de réussite de ces jeunes entrepreneurs puisque les entreprises en démarrage ne réussissent pas toutes à passer le cap des cinq ans. Quand on peut augmenter le taux de réussite, on accroît le nombre d'entreprises qui survivent. Cela existe-t-il dans votre région?

**M. Maurice Chiasson:** Cela existe.

Comme je vous l'ai déjà dit, j'ai travaillé notamment pour le réseau du RDEE durant quelques années. J'ai vu qu'il y avait des initiatives en ce sens dans certaines provinces et territoires.

Je vois, par exemple, M. Louis Allain, et je pense à la communauté de La Broquerie, au Manitoba. J'ai trouvé cela assez intéressant. Non seulement — et tu me corrigeras, Louis — le Conseil de développement économique des municipalités bilingues du Manitoba favorisait ces maillages entre les gens qui ont de l'expérience en affaires et les jeunes de la communauté, mais j'ai remarqué que dans certaines communautés, comme La Broquerie, le fait de favoriser cette relation intergénérationnelle d'entrepreneurs qui avaient bien réussi et qui voulaient transmettre leur savoir et leur

expérience était un peu dans leurs gènes. On voit de plus en plus ce genre de formules dans l'ensemble des provinces et des territoires, mais il faut les appuyer davantage et poursuivre dans cette voie.

**M. Jacques Gourde:** Ma dernière question s'adresse à tous les témoins.

L'éducation collégiale et postsecondaire donne plus d'avantages aux jeunes Canadiens. Cela peut même aller jusqu'à l'âge de 40 ans. Cela leur offre l'occasion d'obtenir une expertise supplémentaire leur permettant de faire un travail spécialisé. Je ne parle pas nécessairement de baccalauréats et de maîtrises. Il peut s'agir d'une formation pour devenir mécanicien industriel ou autre. Au Canada, c'est le genre de travail dont nous avons besoin.

Mme Hébert peut peut-être répondre à cette observation.

**Mme Anne Hébert:** J'ajouterais que les statistiques démontrent ce que vous venez de dire. Les salaires sont plus élevés dès qu'on obtient un diplôme d'études postsecondaires, peu importe le secteur.

Au Nouveau-Brunswick, ce défi doit être relevé par une grande partie de la population, surtout celle qui est francophone et qui n'a pas les outils nécessaires pour faire des études postsecondaires. Elle ne possède pas le niveau d'alphabétisation nécessaire.

En ce qui a trait au mentorat, cela n'existe pas beaucoup dans la communauté francophone du Nouveau-Brunswick. Dans la communauté anglophone, le secteur privé a pris beaucoup d'importance à cet égard. Un peu plus tôt, je vous donnais l'exemple de l'Institut Wallace McCain. Certains groupes ont véritablement pris à coeur cet enjeu et ils proviennent du secteur privé. Dans la communauté francophone, nous n'avons pas ce genre d'outils. Lorsque nous avons fait des demandes aux instances gouvernementales, elles nous ont répondu que le mentorat n'était pas une idée originale ou innovatrice. Par conséquent, nous hésitons.

**M. Jacques Gourde:** En terminant, j'aimerais revenir à ce que vous avez dit lorsque vous avez indiqué qu'il n'y avait pas d'outils pour faire des études postsecondaires. Cela touche quelle strate de la population? Dans votre région, les jeunes doivent avoir, je l'espère, les mêmes outils que les autres pour faire des études postsecondaires. Vous vouliez probablement parler des gens qui ont entre 35 et 50 ans. Pourriez-vous préciser votre pensée à ce sujet?

**Mme Anne Hébert:** Je parlais de tous les groupes d'âge.

On pensait que les problèmes relatifs à l'alphabétisation allaient s'atténuer ou disparaître au fur et à mesure que la population allait vieillir. Nous nous disions que cela concernait les personnes les plus âgées qui n'avaient pas terminé leur cours de niveau secondaire. Cependant, ce n'est pas du tout le cas. Des jeunes terminent l'école secondaire, mais ils n'ont pas les capacités de lecture nécessaires pour entreprendre des études postsecondaires. Les chiffres sont un peu moins élevés que pour des tranches d'âge plus élevées, mais c'est quand même un problème chez les jeunes.

**Le président:** Merci, monsieur Gourde et madame Hébert.

Madame St-Denis, vous avez la parole.

**Mme Lise St-Denis (Saint-Maurice—Champlain, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Antunes.

Le retard économique des communautés francophones est-il attribuable à des raisons politiques? Pour reprendre la question de M. Godin, quel est le rôle ou la responsabilité du gouvernement fédéral à cet égard?

**M. Pedro Antunes:** C'est une bonne question.

Je pense que ce n'est pas nécessairement lié à la politique.

On a parlé des compétences au chapitre de l'éducation. J'aimerais mentionner que je suis tout à fait d'accord à ce sujet.

Je pense qu'on a un marché du travail qui, généralement, favorise l'emploi mais que celui-ci se resserre. En général, on a manqué l'occasion de bien intégrer la jeunesse dans ce marché du travail.

Quand on regarde la performance économique du Canada, il faut dire qu'elle est très différente d'une région à l'autre. Si on observe les deux principales provinces où il y a une forte population francophone minoritaire, soit l'Ontario et le Nouveau-Brunswick, on constate que ce sont des provinces où l'économie a été en général beaucoup moins forte. Je pense que la francophonie est désavantagée un peu à cause de l'évolution générale de l'économie dans ces deux régions. Maintenant, que peut-on faire? C'est une question difficile.

J'aimerais juste revenir rapidement sur un point que j'ai soulevé auparavant. La démographie ne favorise pas nécessairement l'entrepreneuriat. Les régions très francophones ont été lourdement touchées. C'est difficile pour le gouvernement fédéral d'égaliser ce genre de plateformes. Certaines modifications ont été apportées au régime d'assurance-emploi au Canada et nous ne sommes pas nécessairement défavorables à celles-ci. Ces modifications ont toutefois touché la générosité du système envers les emplois saisonniers qui en ont ressenti l'impact.

Donc, ces questions sont difficiles. Comment corriger le problème? Je crois que c'est surtout du ressort du gouvernement fédéral.

• (0940)

**Mme Lise St-Denis:** Monsieur Chiasson, pourriez-vous envisager la création d'un guide annuel exclusivement dévolu à l'offre du tourisme francophone au Canada? Ce serait comme celui qu'on a réalisé pour les Autochtones.

**M. Maurice Chiasson:** Votre question est intéressante.

Je pense que ce qui fait l'intérêt du tourisme francophone d'une communauté, c'est sa réalité culturelle. En effet, ce que le touriste recherche en définitive, c'est de vivre une expérience particulière. On parle de tourisme expérientiel et de la recherche du dépaysement.

Quand on regarde les nouvelles tendances en matière de tourisme, on constate que ce que recherche le touriste aujourd'hui, c'est de vivre des expériences. Je pense que oui, on pourrait penser à un guide ou à quelque chose pour bien présenter cette réalité culturelle.

On parle d'un guide et je sais qu'il y a quand même plusieurs provinces et territoires qui tentent en effet de mettre de l'avant cette réalité culturelle pour attirer les touristes. Des efforts supplémentaires pourraient se faire en ce sens.

**Mme Lise St-Denis:** En ce sens, il y a peut-être une autre façon de faire. Pourrait-on concilier l'expérience historique des communautés francophones avec les grandes institutions muséales? Autrement dit, dans tous les musées de toutes les provinces, parle-t-on de la réalité des francophones à travers le Canada et des difficultés qu'ils ont connues et qu'ils connaissent encore? Y aurait-il une possibilité à explorer en ce sens?

**M. Maurice Chiasson:** Étant de la région de l'Atlantique, c'est sûr qu'on présente énormément la culture acadienne. Je pense que cela fait partie de notre produit touristique.

Pour ce qui de l'Ouest, je pense que Louis pourrait davantage commenter à cet égard. Il y a quand même du travail qui se fait aussi à cet endroit pour faire connaître la culture métisse ainsi que la

culture francophone. Celle-ci peut être présentée comme un produit touristique en soi.

Quant à savoir si on le fait suffisamment, c'est la question à se poser.

**Mme Lise St-Denis:** Cela existe-t-il dans les musées?

Cela existe en Acadie, mais est-ce que cela existe dans toutes les provinces du Canada ou même dans le Musée canadien de l'histoire?

**M. Maurice Chiasson:** Je regrette, mais je ne peux pas répondre à cette question. Est-ce exploité autant dans les autres provinces canadiennes comparativement aux Maritimes? Je ne saurais vous le dire.

Dans les Maritimes, je pense que c'est quand même exploité de façon positive.

**Mme Lise St-Denis:** Monsieur Allain, est-il illusoire de croire à la survie d'institutions francophones en milieu minoritaire?

**M. Louis Allain:** Est-ce à moi que vous posez la question?

**Mme Lise St-Denis:** Oui, la question s'adresse à vous, monsieur Allain.

**M. Louis Allain:** La survie et la vitalité de nos communautés dépendent vraiment de quatre piliers. Les deux plus gros sont l'éducation et la santé. Le troisième, c'est la culture qui touche à toutes nos institutions et qui a une incidence sur le quotidien. Le dernier pilier est l'économie. Il est très important que ces quatre piliers puissent travailler ensemble sur le terrain. C'est cette synergie qu'on peut avoir ici, au Manitoba, grâce à un exercice qu'on a fait en 2008 pour assurer que nos organismes travaillent de façon concertée. Ce n'est pas différent de ce que j'ai vu ailleurs, même au plan international. Souvent, on a tendance à travailler en silo, à protéger son petit territoire et à oublier qu'on est là à titre de bénéficiaires pour assurer le plein épanouissement et le développement de nos collectivités.

On l'a constaté à St-Laurent, par exemple. J'ai été directeur d'école pendant 16 ans et j'ai enseigné pendant neuf ans dans des communautés où, sur le plan de la vitalité ethno-linguistique, beaucoup avaient éteint la chandelle. Cette collectivité s'est reprise en main grâce à un projet éducatif, ce qui a fait en sorte que les gens ont développé de nouveaux référents culturels. Ceux-ci ont émergé à nouveau dans les milieux socio-institutionnels, comme des salles créatives ou lors de grands festivals. C'est pour cette raison que, dans cette collectivité, il y a maintenant le Festival Manipogo et qu'une de ses expositions se retrouve à Washington.

Après 100 ans de coups de bâton, les gens ont eu un regain de fierté. Il ne faut pas oublier non plus que les Métis en ont aussi reçus à deux reprises de la part la majorité anglophone et même de la part des collectivités canadiennes-françaises. Aujourd'hui, on retrouve des francophones dans des centres de santé et des écoles qui font partie de la grande famille de la Division scolaire franco-manitobaine et du réseau des 631 écoles francophones du Canada, à l'extérieur du Québec. C'est un virage que personne n'attendait. C'est à cause d'une prise en charge et d'un leadership qui sont venus de la communauté que cela a pu se réaliser.

Alors, il y a de très bons espoirs, mais il faut que les quatre piliers puissent travailler main dans la main.

• (0945)

**Le président:** Merci, monsieur Allain et madame St-Denis.

Monsieur Williamson, vous avez la parole.

**M. John Williamson:** Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici parmi nous aujourd'hui.

Monsieur Antunes, vous nous avez donné plusieurs chiffres sur la situation actuelle des communautés minoritaires au Canada. Je suis de plus en plus convaincu qu'au Canada, les communautés minoritaires réussissent aussi bien que les communautés majoritaires dans les régions où il y a une bonne croissance économique et où l'économie est forte. Par contre, elles ne réussissent pas aussi bien lorsqu'il n'y a pas d'emplois, ni de croissance économique. Certains groupes minoritaires, par exemple les Autochtones, ne participent pas à l'économie de leur milieu, mais ce n'est pas le cas des communautés minoritaires de langue officielle.

Vos chiffres appuient-ils cette constatation?

**M. Pedro Antunes:** Il est important de souligner que les chiffres que j'ai présentés sont tirés du recensement de 2006. On aimerait refaire l'étude avec les nouvelles données, mais c'est beaucoup de travail et nos ressources sont limitées, comme tout le monde peut le comprendre.

Selon les données démographiques, il est vrai que dans les régions où la croissance a été vigoureuse, on a constaté une augmentation de la population francophone. C'est sûrement lié aussi à la situation des communautés francophones. Il doit y avoir une croissance plus forte en Alberta, en Saskatchewan et même à Terre-Neuve que dans les autres régions dont on a parlé, notamment en Ontario et au Nouveau-Brunswick, qui font face à de grands défis.

Fondamentalement, les gens dont la langue maternelle est le français ne sont pas favorisés à cause de la démographie. J'ai mentionné qu'au Québec, environ 30 % de la population est âgée de moins de 25 ans. On sait que déjà, la moyenne d'âge dans cette province est plus élevée que celle du Canada. Dans les autres communautés francophones à l'extérieur du Québec, c'est la moitié, dans certains cas. En Alberta et dans certaines autres régions, seulement 15 % ou 11 % de la population est âgée de moins de 25 ans. Il y a des problèmes fondamentaux et très difficiles à régler en ce qui a trait à la démographie, à la croissance potentielle et à l'apport futur.

**M. John Williamson:** J'imagine que vous êtes d'accord avec le fait que les gouvernements ne peuvent pas faire grand-chose pour inciter les familles à avoir plus d'enfants.

**M. Pedro Antunes:** C'est difficile, mais je pense que M. Chiasson...

• (0950)

**M. John Williamson:** Ça n'a pas aidé le Québec.

**M. Pedro Antunes:** On a parlé de l'importance des autres francophones dont la langue maternelle n'est pas le français. C'est important. Les professeurs de français langue seconde sont en demande. Je pense que le fait de promouvoir la francophonie à l'extérieur du Québec apporte quelque chose d'important. Le Canada dans son ensemble fait face à un défi en matière de croissance économique. Il y a notamment le phénomène du baby-boom. Je pense que vous en avez parlé. Or ces défis vont être surmontés en grande partie au moyen de l'immigration. On pourrait aussi regarder dans cette direction dans le cas de la francophonie.

**M. John Williamson:** Madame Hébert, pourriez-vous nous parler de la situation à Moncton où la croissance économique est forte, le niveau de chômage moins élevé et le taux de participation plus élevé que la moyenne canadienne?

Je crois que cette situation est positive pour les francophones du Nouveau-Brunswick. Cela démontre que des choses positives se passent chez nous.

**Mme Anne Hébert:** Oui, tout à fait.

Moncton jouit d'une économie très diversifiée. Par conséquent, si les choses vont mal dans un secteur donné, cela n'affecte pas l'économie de la région au complet. C'est son premier atout. Le bilinguisme est son autre atout. En effet, la population de Moncton est la plus bilingue du pays. Les deux communautés ont appris à travailler ensemble et à utiliser cela comme un avantage. Si les francophones ont des salaires plus élevés dans les régions urbaines, c'est parce que ce sont majoritairement les francophones qui sont bilingues. Ce genre d'avantage incite vraiment à faire progresser le bilinguisme. Moncton a utilisé les avantages du bilinguisme et a réussi à attirer des entreprises de l'extérieur grâce à son statut bilingue.

En outre, tout le côté artistique — Maurice en a parlé plus tôt —, qui vient beaucoup de la communauté francophone, fait de Moncton une ville intéressante. De nombreux facteurs sont à l'origine de cet essor.

**M. John Williamson:** M. Nicholls pourrait nous parler un peu de la situation des anglophones qui travaillent dans le domaine de la culture et des arts à Montréal.

**Le président:** Monsieur Williamson, il vous reste une minute.

**M. John Williamson:** J'y reviendrai plus tard.

**Le président:** Monsieur Chisu, vous avez la parole.

**M. Cornéliu Chisu (Pickering—Scarborough-Est, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les personnes présentes parmi nous de leurs témoignages.

Je vais poser ma question en anglais.

[Traduction]

Cette question s'adresse à tous.

Est-il possible de mesurer la contribution économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'économie canadienne?

[Français]

**M. Louis Allain:** Est-ce que la question s'adresse à tout le monde?

**Le président:** Oui.

Monsieur Allain, vous avez la parole.

**M. Louis Allain:** Je pense que M. Antunes, du Conference Board, est mieux placé que moi pour répondre à cette question. En effet, la dernière étude du Conference Board du Canada, qui a été publiée récemment, démontre très clairement que pour chaque dollar investi dans la francophonie, on parle d'un multiplicateur de 1,54.

Je vais céder la parole à M. Antunes.

**Le président:** Monsieur Antunes, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Pedro Antunes:** Oui, en fait, nous avons remis une étude au comité, qui analyse justement l'incidence économique de la communauté francophone et sa contribution économique. Je pense qu'il est important d'en retenir qu'il n'y a pas que sa contribution directe, qui est assez importante, puisqu'environ 19,5 % du PIB total provient de travailleurs dont la langue maternelle est le français, mais que la communauté a aussi une incidence sur le reste de l'économie.

C'est un peu comme d'analyser l'incidence d'une chaîne d'approvisionnement. Il est assez inhabituel d'examiner une chaîne d'approvisionnement du point de vue d'une communauté plutôt que d'une industrie, mais c'est l'exercice auquel nous nous sommes livrés avec Statistique Canada. Nous avons constaté que le multiplicateur était de plus de 1,5. Autrement dit, notre contribution a un effet positif au-delà de la communauté francophone, il ne faut pas l'oublier non plus.

• (0955)

**M. Corneliu Chisu:** Ce potentiel économique est sous-évalué... Est-ce qu'on peut le prouver? Quels seraient les outils nécessaires pour tirer davantage profit de ce développement?

**M. Pedro Antunes:** D'abord quelques mots sur la sous-évaluation. En fait, je crois que dans l'ensemble, la communauté francophone au Québec et hors Québec contribue à la société plus que la moyenne de la population, à l'exception de celle du Nouveau-Brunswick, comme nous l'avons déjà dit. Je vais laisser mes collègues vous parler des solutions.

**M. Corneliu Chisu:** Merci.

**Mme Anne Hébert:** « Sous-évalué »

[Français]

est selon moi un mot-clé.

La communauté anglophone a tendance à considérer que la communauté francophone demande des cadeaux. Savoir que la francophonie et le bilinguisme comportent des avantages économiques est déjà un grand pas vers une solution. Au Nouveau-Brunswick, nous avons commandé des études auprès de consultants pour savoir quel était l'apport économique de la communauté francophone dans certaines régions majoritairement anglophones, mais qui ont une importante population francophone, comme par exemple à Miramichi, à Fredericton et à Saint John.

Nous avons publié les résultats de l'étude qui démontraient que, dans la région de Miramichi, plus d'entrepreneurs anglophones avaient commencé à offrir des services en français parce qu'ils se rendaient compte qu'une grande partie de leurs affaires provenait de la communauté francophone. Il faut donc savoir cela pour engendrer des effets positifs et changer la perception des communautés l'une par rapport à l'autre.

**M. Maurice Chiasson:** J'aimerais ajouter quelque chose à ce sujet, parce que je viens également du Nouveau-Brunswick.

Un peu plus tôt, Anne parlait de la situation à Moncton. Je crois que c'est un bel exemple d'une région néo-brunswickoise qui a misé sur le bilinguisme et qui a réussi, au cours des années, à développer une économie très florissante. Certes, il y avait certains acteurs de la majorité linguistique, mais la minorité des francophones et des Acadiens a joué un très grand rôle dans le développement de la communauté.

Je me permets également de parler d'un autre exemple, qui provient cette fois du Manitoba. Je pense à Saint-Boniface et à Winnipeg, où un événement comme Centrallia a été mis sur pied il y a quelques années. Cela permet de réunir des gens d'affaires de partout dans le monde. Il s'agit d'un événement qui se tient dans trois langues, soit le français, l'anglais et l'espagnol. C'est sous l'impulsion de la communauté francophone que ce genre d'initiative et de réseautage de gens d'affaires de partout dans le monde a été rendu possible.

On a parfois l'impression que la communauté francophone québécoise. On ne voit pas, à mon avis, son impact économique.

On le voit cependant de plus en plus. Un indicateur me fait penser que la francophonie et le fait de vouloir parler français comporte des avantages, à savoir lorsqu'on pense au nombre réel de citoyens canadiens de la majorité qui peuvent maintenant parler ou tenir une conversation en français. Il y a donc un avantage qui n'est pas seulement culturel pour un individu qui est en mesure de parler deux ou trois langues. C'est le cas également sur le plan économique dans nos communautés.

Comme l'a mentionné M. Antunes, un dollar investi dans la francophonie par le gouvernement fédéral a, grosso modo, des retombées de 1,05 \$. C'est un indicateur quantitatif intéressant. Dans le contexte de la mondialisation, je crois que tout pays doit capitaliser sur ses diverses réalités culturelles dans un monde de plus en plus compétitif.

**Le président:** Merci.

Monsieur Nicholls, vous avez la parole.

[Traduction]

**M. Jamie Nicholls (Vaudreuil-Soulanges, NPD):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Antunes, vous avez parlé de données et d'analyse de données. Vous avez dit que les données que vous utilisez datent de 2001 à 2006. Les données de 2011 et l'analyse qu'on peut en faire suffissent-elles vraiment, compte tenu que le formulaire de recensement a changé? Cela complique-t-il la tâche des analystes?

**M. Pedro Antunes:** Oui, en toute honnêteté, nous avons eu de la difficulté à assurer la compatibilité d'une grande partie des données que nous utilisons constamment, pour que les données semblent comparables.

Pour les données sur la population, ça va, mais pour avoir une idée... particulièrement pour l'étude que nous avons réalisée sur la communauté et son évolution de 2006 à 2011, ce pourrait être un peu plus difficile, parce qu'il faut creuser un peu plus.

Comme je j'ai mentionné, nous n'avons jamais eu la chance d'extraire ces données et de les analyser, nous n'avions d'ailleurs pas les ressources nécessaires pour le faire. Il est donc difficile pour moi de m'exprimer à ce sujet, mais il est clair qu'il pourrait y avoir des difficultés.

• (1000)

[Français]

**M. Jamie Nicholls:** Monsieur Allain, vous avez parlé de l'importance d'appuyer le développement de l'économie verte. Il est clair que votre organisme soutient avec enthousiasme l'émergence de ce secteur. Je suis entièrement d'accord avec vous quant à l'importance de développer cet important secteur économique.

Pourtant, le gouvernement conservateur tarde à prendre le virage de l'économie verte. Si le gouvernement fédéral avait une stratégie de développement de l'économie verte, ne serait-il pas plus facile pour votre organisme d'appuyer ce secteur émergent?

**M. Louis Allain:** C'est une très bonne question. Évidemment, je ne suis pas en mesure de faire des annonces parce que ce n'est pas à moi de les faire.

Actuellement, on a le vent dans les voiles. On a fait ce virage il y a cinq ans. Au début de mon exposé, j'ai dit qu'en 1996, au Manitoba, la prospérité était le mot d'ordre. Il était question d'inciter nos communautés à se prendre en main, surtout par rapport à l'économie qui était très orientée vers le secteur primaire afin d'exploiter davantage les secteurs secondaire et tertiaire.

Depuis cinq ans, on développe un modèle plus durable qui mise sur l'environnement et sur le secteur social en plus de celui de l'économie. Cela nous a permis de nous faire la main au niveau provincial pour faire l'inventaire des gaz à effet de serre et pour aider nos municipalités à développer des projets structurants et mobilisateurs.

Dans le cadre du dernier plan Chantiers Canada, nous avons collaboré à 14 projets. Dans certaines instances, en 2008, des projets totalisaient environ 8,6 millions de dollars. Si on tient compte des effets leviers, cela représente un retour de 1 à 14 %.

L'économie verte en est où était Internet dans les années 1980. C'est un virage qu'on ne voulait pas manquer. Aujourd'hui, on est devenus quasiment *the only show in town* au Manitoba pour ce qui est d'appuyer les municipalités rurales, en particulier. Ces dernières étaient reléguées aux oubliettes et ne faisaient pas partie de ce grand mouvement ou de ce grand courant qui est souvent très urbain ou périurbain. De cette façon, on est en mesure de commercialiser l'innovation et d'appuyer nos entrepreneurs et de bien les positionner. On peut aussi permettre à nos municipalités de mettre sur pied des projets qui serviront de modèles ailleurs. Il peut s'agir de projets de cogénération d'électricité au moyen de la géothermie, d'utilisation de la biomasse dans les systèmes de chauffage central des universités et ainsi de suite.

Chacune de nos collectivités a des projets qui ont misé sur ces possibilités, surtout pour ce qui est du traitement des eaux usées, du compostage et du traitement des déchets. Elles se positionnent comme des champions économiques auprès des autres communautés. À ce chapitre, on est maintenant les meneurs au Manitoba.

Le projet qui sera appuyé par le gouvernement fédéral par Diversification de l'économie de l'Ouest touchera quatre provinces de l'Ouest, mais je ne suis pas en mesure de faire des annonces. Ce n'est pas mon boulot.

**M. Jamie Nicholls:** Merci.

Me reste-t-il du temps, monsieur le président?

**Le président:** Allez-y brièvement.

**M. Jamie Nicholls:** D'accord.

J'ai une question qui s'adresse à tous les témoins et qui concerne les secteurs émergents, notamment l'économie verte et l'économie créative.

Le gouvernement fédéral a-t-il un rôle à jouer dans la promotion de ces secteurs? Les communautés en situation minoritaire ont-elles quelque chose à gagner à s'impliquer dans ces secteurs émergents, étant donné que c'est l'économie du futur?

**M. Louis Allain:** J'aimerais répondre et céder par la suite la parole à M. Antunes, à Maurice et à Anne.

Il y a un virage important à ne pas manquer. Le RDEE Canada a un groupe de travail qui se penche sur cette question. C'est le groupe de travail Économie verte. Au sein du RDEE, il y a déjà beaucoup d'expertise et tout un partage de l'information. On travaille avec des partenaires de premier plan dont la Fédération canadienne des municipalités, qui est un peu le maître d'oeuvre de l'inventaire des gaz à effet de serre, afin d'harmoniser cela au pays.

De plus en plus, le RDEE se positionne grâce à ce groupe qui travaille avec de très bons partenaires de l'extérieur. Il s'agit de gens comme il y en a ici. Le siège social de ICLEI est à Winnipeg. On a des gens qui travaillent sur le plan international et ici, sur notre territoire. On parle de Green Manitoba, de la province du Manitoba ou de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

Sur le plan systémique, cette question de l'économie verte est vraiment très complexe, mais c'est une expertise qui fait en sorte que les francophones sont maintenant en mesure de pouvoir jouer un rôle de premier plan, non seulement dans leur collectivité, mais aussi auprès de leurs voisins parce que beaucoup de ces projets sont d'envergure régionale.

Quand on parle de commercialiser l'innovation, on positionne des entrepreneurs et des jeunes de La Broquerie, par exemple, auxquels Maurice faisait référence. D'ailleurs, ils ont d'ailleurs signé de grandes ententes grâce à Centrallia. On pense aussi à La Coop fédérée du Québec et tout cela s'enchaîne.

Je pense que la roue du développement est de pouvoir établir de bonnes structures pour appuyer nos territoires, nos municipalités et jouer dans la cour des grands.

• (1005)

**Le président:** Je vous remercie.

[Traduction]

Monsieur Daniel.

**M. Joe Daniel (Don Valley-Est, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici.

Ma première question s'adresse à Mme Hébert.

Vous avez mentionné, en mai 2012, dans le *Telegraph-Journal*, que 70 % de vos membres considéraient les pénuries de main-d'oeuvre qualifiée comme le plus grand obstacle au développement économique du Nouveau-Brunswick.

Vous avez également dit ceci:

Nous vivons dans une économie où nous devons rompre avec l'économie saisonnière. Je ne dis pas que nous devons nous détourner de l'exploitation des ressources naturelles, mais nous devons faire preuve d'innovation et essayer de trouver des façons d'avoir une population active toute l'année.

Ma question s'inscrit dans le contexte où le niveau d'analphabétisme est très élevé au Nouveau-Brunswick. Quelle est votre stratégie pour faire le pont entre la situation actuelle et celle que vous souhaitez?

J'espère que d'autres témoins pourront intervenir à ce sujet après vous.

[Français]

**Mme Anne Hébert:** Cela se fait à plusieurs niveaux. Le Nouveau-Brunswick a présentement diverses initiatives.

Un des grands avantages est qu'on a réussi à convaincre le gouvernement qu'il y avait un problème d'accès à la main-d'oeuvre. En effet, le Nouveau-Brunswick a, pendant longtemps, été vu comme une province où le taux de chômage était le plus grand défi. Il a fallu un certain temps, soit une dizaine d'années, pour convaincre les gouvernements qu'il y avait un défi relativement à l'accès à la main-d'oeuvre. Des études ont démontré que le niveau d'éducation faisait en sorte qu'on avait de la difficulté à accéder aux postes existants. Cela a finalement fait comprendre aux gens qu'il y avait un double problème. Les prestataires de l'assurance-emploi veulent un emploi et des entreprises recherchent des gens, mais les personnes disponibles ne sont pas aptes à remplir les postes disponibles. C'est pourquoi il existe plusieurs initiatives au plan provincial, comme un projet collectif où on veut sensibiliser la population à l'importance de l'apprentissage continue à partir de la petite enfance jusqu'au tombeau. Il y a des initiatives avec le ministère sur l'éducation postsecondaire, la formation et le travail et on met des initiatives en place pour s'attaquer aux problèmes spécifiques.

Les initiatives fédérales comportent un problème. Le gouvernement fédéral a mis en place un programme — je ne me souviens plus de son nom — pour la formation des employés et il est appliqué un peu de la même façon partout au Canada. Toutefois, au niveau provincial, nous avons des initiatives qui étaient faites plutôt sur mesure. Elles visent non seulement à aider les entreprises à offrir de la formation aux gens qui n'ont pas de travail, mais aussi à offrir de la formation aux gens qui ont un emploi pour les rendre plus aptes à favoriser l'augmentation de la productivité de l'entreprise, à faire de la modernisation et ainsi de suite. On travaille donc à différents niveaux.

On est conscients du problème. C'est assez complexe, mais tous les ministères travaillent dans la même direction.

[Traduction]

**M. Joe Daniel:** Merci.

Monsieur Allain, est-ce la même chose dans votre communauté? C'est une question d'analphabétisme et de manque d'éducation. C'est le niveau de compétence des membres de la communauté francophone, de la communauté minoritaire, qui les empêche d'accéder aux meilleurs emplois.

• (1010)

[Français]

**M. Louis Allain:** On est assez privilégiés en raison de la situation qui existe au Manitoba. D'ailleurs, on s'est inspirés du Nouveau-Brunswick à l'époque du gouvernement de M. McKenna. À la naissance du CDEM, on voyait le bilinguisme comme une valeur ajoutée.

Je connais bien le milieu scolaire et je peux vous assurer que nos jeunes sont très convoités par la province et par l'appareil fédéral, qui est le plus important employeur. Le niveau de scolarisation est très élevé, selon les résultats locaux aux tests PISA.

Là encore, on s'est inspirés du modèle du Nouveau-Brunswick et des recherches de MM. Landry et Allard. Généralement, nos jeunes, tant en anglais qu'en français, réussissent aussi bien sinon plus que leurs homologues unilingues anglophones. D'après mon expérience personnelle, je peux dire qu'il y a même eu dans nos écoles des cohortes de jeunes de l'élite internationale qui provenaient en particulier de l'Amérique du Sud et de l'Europe. Le milieu scolaire manitobain se porte donc assez bien.

La littératie qui nous intéresse le plus, c'est la littératie économique. Nous avons joué un rôle de premier plan dans ce

domaine en aidant nos écoles à mettre en avant l'entrepreneuriat. Nous en avons d'ailleurs parlé tout à l'heure. Au Manitoba, nous faisons cela dès le jeune âge, en collaboration avec la Division scolaire franco-manitobaine et de plus en plus avec les écoles d'immersion. Il y a une préparation stratégique à l'entrepreneuriat à l'âge de la responsabilisation, soit en 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> ou 7<sup>e</sup> année du primaire. On vise des projets de micro-entreprise. Plus tard, au fur et à mesure qu'ils font leur apprentissage au secondaire, on s'assure de mettre sur pied des projets d'entrepreneuriat pour appuyer les professionnels. Souvent, ces projets sont très ludiques, de sorte que les jeunes sont bien préparés pour relever le défi de la relève entrepreneuriale.

Pour les collectivités, il est très important de se prendre en main par rapport à ces enjeux.

**Le président:** Merci.

Monsieur Godin, vous avez la parole.

**M. Yvon Godin:** Merci, monsieur le président.

Chaque fois qu'on parle de l'économie du Nord du Nouveau-Brunswick et de l'assurance-emploi, ça me chatouille un peu. Je crois que les gens savent ce que je pense à ce sujet.

Si Moncton a réussi, ce n'est pas seulement parce que Dieppe, Moncton et Riverview ont appris à travailler ensemble. Frank McKenna a encouragé la venue de centres d'appel à Moncton. On sait qu'il a favorisé Moncton. Il a encouragé les centres d'appel de compagnies comme Xerox et la Banque Royale à s'établir à Moncton. L'ex-premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Bernard Lord, a encouragé la venue de la Banque CIBC à Fredericton. Frank McKenna a encouragé la venue d'Air Canada à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. La compagnie venait chercher les francophones du nord de la province pour les amener travailler dans ces villes. Elle recrutait des gens de chez nous. C'est ce qui s'est produit dans le sud de la province, qu'on appelle le « triangle d'or » et qui comprend les villes de Fredericton, de Saint-Jean et de Moncton.

Si le Nord du Nouveau-Brunswick avait bénéficié d'un hôpital et d'une université francophones, comme c'est le cas à Moncton, et s'il y avait eu un aéroport, la situation ne serait pas la même. Le Nord du Nouveau-Brunswick n'a même pas de vrai aéroport. On se bat encore pour la mise en place d'un aéroport.

M. Williamson dit que ce n'est pas la responsabilité du gouvernement de faire ce travail. Le Nouveau-Brunswick a fait du très bon travail dans le sud de la province comparativement à ce qu'il a fait dans le nord. Cette région a été laissée de côté. De plus, le gouvernement fédéral a réduit les prestations d'assurance-emploi pour les employés saisonniers, ce qui a eu pour effet que ces gens se sont déplacés vers le sud de la province.

C'est la réalité de l'économie du Nouveau-Brunswick. Un bon petit coup de pouce, ça fait du bien, mais le Nord du Nouveau-Brunswick ne l'a pas reçu. Le gouvernement pousse les gens à s'établir dans le sud de la province et le reste du Canada nous dit que, s'il reste des gens, il faut qu'ils prennent l'avion pour aller travailler à Fort McMurray, en Alberta. Dans ma région, on a beaucoup de travailleurs qui sont très vaillants.

Je reviens à la même question. Que pourrait-on faire pour remédier à la situation dans le nord? Il y a des gens qui ont terminé leur niveau secondaire et qui doivent aller travailler ailleurs. On a tellement serré la vis au Nord-Est du Nouveau-Brunswick qu'on a étouffé cette région.

Les membres du comité se demandent comment on peut aider les gens de ces régions au lieu de leur demander simplement de se prendre en main. Oui, ils peuvent se prendre en main, mais ils ont besoin d'outils pour le faire.

Que pensez-vous de tout cela? Si vous n'êtes pas d'accord avec moi, n'hésitez pas à me le dire.

• (1015)

**M. Maurice Chiasson:** Je viens effectivement du nord du Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, j'ai grandi dans votre circonscription. Vous avez parlé...

**M. Yvon Godin:** Avant d'aller plus loin, je veux souligner que nos bons leaders, soit des gens comme M. Losier et Aldéa Landry, sont eux aussi partis pour Moncton. Ils ne sont pas restés chez nous pour faire du développement.

Je vous redonne maintenant la parole.

**M. Maurice Chiasson:** Je suis d'accord pour dire que, lorsqu'un gouvernement favorise l'établissement de grandes entreprises dans certains milieux, cela a un impact. On n'a qu'à penser à ce qui s'est passé dans le sud-est de la province, dans le triangle Moncton-Fredericton-Saint-Jean. Il ne faut pas nier cette réalité.

Je vais peut-être me répéter un peu, mais je crois que, de façon générale, dans les communautés — et je pense que c'est vrai aussi dans le nord de la province —, il faut maintenir la culture entrepreneuriale et donner le goût aux gens de se lancer en affaires.

**M. Yvon Godin:** Je suis d'accord.

**M. Maurice Chiasson:** Je vois qu'il y a de beaux projets dans la péninsule acadienne, entre autres à Shippagan, Tracadie, Caraquet et Lamèque. Des jeunes ont créé des entreprises et, grâce à Internet, ont pu rester chez nous, dans le nord-est de la province, et s'y faire une vie.

Je veux aussi parler d'un phénomène assez intéressant que j'ai observé dans plusieurs communautés au cours des dernières années. Je parle ici d'activités qui incitent les jeunes vivant dans un centre urbain à revenir dans leur communauté. Je pense notamment à des initiatives comme J'e reviens! J'y reste!, au Nouveau-Brunswick.

**M. Yvon Godin:** J'y reviens, j'y reste ou je m'en vais.

**M. Maurice Chiasson:** Ce genre d'activité permet d'aller chercher les jeunes. Les jeunes qui veulent faire des études postsecondaires risquent de se retrouver dans un centre urbain, que ce soit dans le sud de la province ou dans des grandes villes comme Montréal, Toronto, etc. C'est la réalité. Par la suite, il faut ramener ces gens dans leur communauté.

Plusieurs initiatives ont été menées au Québec — j'ai oublié le nom du programme, au Québec, qui permet de ramener les jeunes dans leur communauté — et ces modèles qui ont été développés ont été repris par certaines provinces et territoires. Le but était de ramener dans leur milieu des jeunes qui étaient partis de leur région depuis quelques années et de leur faire valoir la possibilité d'y vivre convenablement, sur le plan économique, et donc d'y trouver un emploi. J'insiste encore une fois sur la nécessité d'amener les gens à se rendre compte qu'ils peuvent créer leur entreprise.

En ce qui concerne votre commentaire, vous avez raison. Quand le gouvernement prend des mesures pour favoriser l'établissement d'importantes infrastructures dans les milieux, qu'on le veuille ou non, cela attire les gens. Je suis d'accord avec vous là-dessus. Cela dit, des mesures pourraient être prises pour permettre à chaque individu de créer son propre emploi en milieu rural.

**Le président:** Merci.

[Traduction]

Monsieur Williamson.

[Français]

**M. John Williamson:** J'aimerais vous rappeler, monsieur Godin, que le sud de la province, ce n'est pas que Moncton, Saint-Jean et Fredericton. Je suis député de la circonscription de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest. La ville principale, chez moi, c'est St. Stephen, où la population est de 6 000 habitants. Au nord, il y a Hanwell, qui compte 6 000 habitants, et Grand Bay-Westfield, qui compte aussi 6 000 habitants. Mon comté touche aussi la ville de Sussex.

Le sud de la province, ce n'est pas que ce triangle doré. Ces trois villes réussissent très bien, mais il y a des problèmes dans le reste de la province. C'est le cas pour les francophones, mais aussi pour les anglophones. Le taux de chômage est élevé. Dans le sud de la province, les rues ne sont pas pavées d'or. La population fait face à des difficultés.

Madame Hébert, pourriez-vous nous parler un peu du système de l'assurance-emploi?

Quand ils reçoivent de l'assurance-emploi, les gens de Moncton y ont droit moins longtemps que les gens vivant dans les régions rurales. Quel est l'impact de cette différence sur la tendance à participer à l'économie? Quel terme avez-vous utilisé plus tôt à ce sujet, monsieur Chiasson?

**M. Yvon Godin:** On parlait d'entrepreneuriat.

**M. John Williamson:** C'est exact.

Madame Hébert, quel est l'impact de ce système?

• (1020)

**Mme Anne Hébert:** Dans le sud de la province...

**M. John Williamson:** Non, ne me parlez pas du sud de la province.

À Moncton, ça va très bien. Il reste que le système d'assurance-emploi n'est pas le même partout dans la province. À Moncton, il est assez différent.

**Mme Anne Hébert:** À Moncton, si on veut travailler à temps plein au cours de l'année, il y a une plus grande possibilité d'emplois. En somme, il y a une culture du travail qui s'établit à l'année longue.

Dans le nord de la province, la réalité est qu'il y a beaucoup d'emplois saisonniers. On connaît beaucoup de gens qui ont ce genre d'emplois.

Vous avez parlé des régions rurales anglophones. Ces régions sont situées beaucoup plus près des grands centres que les régions du nord, par exemple. À Moncton, ou près de la région de Moncton, une entreprise d'une industrie saisonnière vivra une situation différente par rapport à celle d'une entreprise du nord de la province parce que ses employés peuvent aller se trouver un autre emploi. En somme, s'ils ne sont pas heureux avec leur emploi saisonnier, ils vont aller ailleurs. Cela a forcé les entreprises à se diversifier et à trouver d'autres moyens parce qu'elles ne réussissaient pas à garder leurs employés saisonniers. Ce n'est pas généralisé, mais ce phénomène s'observe pour une grande partie des entreprises.



Dans le nord de la province, par contre, l'employé n'a souvent pas d'autres choix. Le système devient une sorte de béquille. C'est une béquille pour l'entreprise, parce qu'elle n'a pas besoin de se diversifier. Elle sait qu'elle va garder ses employés parce qu'ils ont besoin de travailler un certain nombre de semaines. C'est également une béquille pour l'employé, car il sait qu'il n'a pas besoin de se trouver un autre emploi.

En définitive, cela a créé des situations particulières. Un peu plus tôt, on a parlé d'entreprises qui viennent d'ailleurs.

Prenons l'exemple d'une entreprise qui s'est installée dans le nord de la province, qui veut offrir des emplois à l'année longue et qui ne peut pas trouver d'employés qualifiés. À un moment donné, le gouvernement change...

**M. John Williamson:** Pourquoi n'est-ce pas possible pour elle?

**Mme Anne Hébert:** Les employés veulent travailler pendant...

**M. John Williamson:** Il y a des gens qui sont là et qui n'ont pas d'emplois. Vous dites qu'une entreprise arrive et offre des emplois.

**Mme Anne Hébert:** Je vous donne l'exemple d'une entreprise qui s'est installée dans le nord de la province et qui a décidé d'offrir du travail durant toute l'année. Cinquante pour cent des employés ont refusé ces emplois. Certains disent qu'ils voulaient continuer à travailler de la même façon. Quelques mois plus tard, le gouvernement fédéral a changé sa Loi sur l'assurance-emploi et le problème a été résolu.

Nous avons une entité au Nouveau-Brunswick qui s'appelle Investir Nouveau-Brunswick. Elle courtise des entreprises de l'extérieur pour les inciter à venir s'installer chez nous. Le plus grand problème d'Investir Nouveau-Brunswick est de trouver des employés pour les entreprises.

Je peux vous parler d'une autre entreprise du secteur des centres d'appels, qui est une industrie assez forte au Nouveau-Brunswick. Elle était installée à Bathurst et à Fredericton. À Bathurst, l'entreprise a dû fermer ses portes parce qu'elle ne réussissait jamais à avoir le nombre d'employés dont elle avait besoin.

C'est un problème. Cela nous ramène aussi à la question de la formation. Les gens qui n'ont pas d'emploi ne sont pas nécessairement formés pour accéder à ces emplois.

**Le président:** Merci, madame Hébert.

La parole est maintenant à M. Nicholls.

[Traduction]

**M. Jamie Nicholls:** J'aimerais parler encore un peu des secteurs émergents de l'économie, que j'ai déjà mentionnés, et donner la chance aux autres témoins de répondre à la question.

Je sais, monsieur Antunes, que le Conference Board a publié un excellent rapport en 2008, qui s'intitule *Valoriser notre culture: Mesurer et comprendre l'économie créative du Canada*. L'économie verte et l'économie créative sont toutes deux en émergence partout dans le monde et améliorent certes la compétitivité internationale des pays, mais nous avons accueilli des témoins qui travaillent dans le milieu culturel, dans le secteur de l'écologie ou qui font partie de communautés minoritaires, qui nous ont dit ne pas avoir de moyens et de stabilité sur le plan du financement.

Compte tenu des leviers financiers qui existent dans ces secteurs, des mécanismes d'aide à la communauté de langue minoritaire elle-même et du bilinguisme au Canada, ne recommanderiez-vous pas d'opter pour un modèle de financement plus stable, sur trois ans plutôt qu'un seul, et d'augmenter les fonds accordés aux organisa-

tions qui appuient les secteurs émergents de l'économie dans nos communautés en situation minoritaire?

• (1025)

**M. Pedro Antunes:** Je vais commencer très rapidement. Je voulais justement en parler. Je pense qu'on entend encore très souvent dire que les bons emplois dans notre économie sont dans les usines à prédominance de main-d'oeuvre. En vérité, le secteur manufacturier connaît une restructuration profonde, et il est très difficile pour nous de rester concurrentiels, surtout dans un contexte où l'on se tourne de plus en plus vers d'autres marchés pour les usines à prédominance de main-d'oeuvre. Nous aurons bientôt un accord avec l'Europe. Nous avons des accords avec la Corée du Sud et d'autres pays émergents. Il faut changer notre façon de penser. À ce sujet, j'estimerai très important d'envisager des secteurs peut-être non conventionnels et émergents, dans lesquels nous pouvons être concurrentiels, parce qu'ils emploient surtout des travailleurs très éduqués, en haute technologie.

Nous avons de la difficulté en matière d'innovation, d'entrepreneuriat et de commercialisation. Ce sont les sujets récurrents qui me viennent à l'esprit. Si nous mettions l'accent là-dessus et que nous nous servions des fonds dont nous disposons comme leviers, parce qu'ils sont tous axés sur les secteurs, nous en retirerions beaucoup plus d'avantages à long terme qu'avec l'ancien modèle de financement du secteur manufacturier.

Je vais m'arrêter là, mais je pense que c'est un très bon argument.

[Français]

**Mme Anne Hébert:** Il est toujours dangereux de laisser le gouvernement décider quels sont les secteurs prioritaires.

**M. Jamie Nicholls:** Madame Hébert, selon les rapports sur la concurrence, l'innovation est une faiblesse, ce qui nuit à la compétitivité de l'économie canadienne. Si le marché n'est pas en mesure de régler ce problème, le gouvernement doit faire quelque chose.

Dans les économies les plus concurrentielles du monde, comme par exemple celle de la Suisse, le gouvernement s'implique auprès de l'industrie en vue de promouvoir l'innovation. Alors, je pense que le gouvernement a un rôle à jouer à cet égard.

**Mme Anne Hébert:** Tout à fait.

Vous parlez d'innovations, mais vous ne mentionnez pas un secteur en particulier. Il peut s'agir d'innovations dans le secteur de la forêt, de l'agriculture ou de la pêche. Ce peut être aussi de l'innovation dans le secteur manufacturier ou dans les nouvelles économies.

C'est justement là où je voulais en arriver. Le secteur environnemental, par exemple, touche aux forêts. Il faut tenir compte de l'économie de ces régions et non pas mettre de côté ce qui existe déjà.

Quant à votre question au sujet d'un financement sur trois ans, je suis tout à fait d'accord avec vous. Le fait de devoir demander continuellement du financement est un frein au développement.

**M. Jamie Nicholls:** Monsieur Chiasson, avez-vous quelque chose à ajouter à ce sujet?

**M. Maurice Chiasson:** En fin de compte, on parle d'économies émergentes ou de secteurs émergents. Tout à l'heure, vous avez demandé ce que le gouvernement pouvait faire. En tant qu'homme d'affaires, je dirais simplement qu'il ne faut pas être réactif, mais proactif.

J'ai parlé de culture entrepreneuriale et je reviens beaucoup sur ce terme. Il faut que les gens et les organismes communautaires développent cette culture. Il faut aussi qu'au niveau gouvernemental, il y ait des éléments de culture entrepreneuriale. Au lieu d'être réactif, le gouvernement devrait être proactif face à certaines situations. Il ne faut pas attendre que le train soit passé pour sauter à bord.

**M. Jamie Nicholls:** Des témoins nous ont dit avoir adopté une culture entrepreneuriale dans leur organisme respectif. Le problème, c'est qu'à cause du modèle de financement sur un an, ils dépensent beaucoup d'énergie à recueillir des fonds alors qu'ils pourraient donner des services. Chaque année, ils doivent remplir beaucoup de paperasse pour obtenir une aide financière. Un financement sur trois ans leur donnerait une stabilité et leur permettrait de promouvoir et de développer une culture entrepreneuriale, tout en offrant des services à leurs clients.

Êtes-vous d'accord avec moi à ce sujet?

**M. Maurice Chiasson:** Je suis tout à fait d'accord avec vous. Effectivement, les organismes prennent énormément de temps pour gérer leur financement chaque année. Je comprends qu'il est nécessaire de bien gérer l'argent qui leur est alloué mais, d'un autre côté, ils dépensent beaucoup d'énergie à gérer cet argent annuellement au lieu de mettre leurs efforts ailleurs, notamment dans la prestation de services à leur clientèle.

**Le président:** Merci.

Nous allons suspendre la séance pour cinq minutes mais, auparavant, j'aimerais remercier tous nos invité de leurs témoignages devant nous aujourd'hui.

• (1030)

[Traduction]

Le comité va interrompre ses délibérations cinq minutes.

• \_\_\_\_\_ (Pause) \_\_\_\_\_

•

[Les délibérations se poursuivent à huis clos.]

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>